

**NOMENCLATURE : 01 - 01**

**DECISION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DU CONTRAT  
D'ANIMATIONS MUSICALES ET ARTISTIQUES DANS LE  
CADRE DU CARNAVAL DU 25 JUIN 2023 –PS23026**

Le Maire de la Ville de LENS,  
Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 portant approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des Adjointes au Maire,

Vu le code de la commande publique et en particulier les articles R2123-1,

Considérant qu'une procédure de mise en concurrence a été réalisée sous forme d'une procédure adaptée pour le marché objet de la présente décision et que celui-ci a été publié au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, sur le site de la Ville et sur la plateforme de dématérialisation achat public,

Vu les propositions techniques et financières reçues des sociétés suivantes :

LES SPECTACLES DU MONDE, SASU FRIENDS CIE, PATRICK MILLEQUANT ORGANISATION

**Décision n° 2023 – 186**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'autoriser la signature du contrat portant sur les animations musicales et artistiques dans le cadre du carnaval du 25 juin 2023, avec le prestataire suivant :

**SASU FRIENDS CIE**, dont le siège social se situe : 10 rue Henry d'Oultreman - 59 990 ROMBIES ET MARCHIPONT

**ARTICLE 2 :** La forme retenue pour l'exécution du contrat est ordinaire Le montant global forfaitaire des prestations s'élève à 52 037, 92 € HT.

**ARTICLE 3 :** Le contrat est passé pour une durée allant de la notification au 25 juin 2023, à l'issue des animations.

**ARTICLE 4** : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2023.

**ARTICLE 5** : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie de la Cité, l'accès aux Services Publics et Ressources Internes ainsi que Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des dispositions de la présente décision, qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville de Lens : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (Rubrique Actes Administratifs).

Fait en l'Hôtel de Ville, le 30-05-2023

Pour Le Maire  
L'adjoint

Pierre MAZURE



Pierre MAZURE